

devraient pas être données aveuglément et témérairement comme nous l'avons fait jusqu'à présent, acte qui a été condamné dans le cas de la Colombie britannique, lorsque cette province donna l'année dernière une subvention énorme, et lorsque l'on octroya la subvention au chemin de fer canadien du Pacifique, comme aussi la chose fut faite pour le bénéfice de Mackenzie et Mann dans le cas du chemin de fer du lac Dauphin. Il n'en coûta pas huit mille piastres par mille pour construire cette voie ferrée, et le Gouvernement du Manitoba se porta garant des obligations pour une valeur de huit mille piastres par mille; les entrepreneurs n'en reçurent pas moins la subvention en terre de six mille quatre cents acres par mille et un montant en argent égal à deux mille piastres par mille.

Maintenant, si cette opération ne peut être défendue, si ces six mille quatre cents acres par mille est, croit-on, une subvention en terre trop considérable, tout en ayant une garantie du Gouvernement provincial qui leur assurait les fonds nécessaires à l'établissement de la voie, ce qui leur laissait l'octroi en terre et la subvention du Gouvernement fédéral dont ils pouvaient faire ce qu'il leur plaisait, sans avoir à tenir compte d'aucune restriction, ces terres étant intactes, aucune obligation ne les grevant, de sorte qu'elles étaient bien toutes à eux, et honorables Messieurs, ces individus ont en main les titres de ces terres..... Ils ont complété le chemin moyennant les huit mille piastres que le Gouvernement leur avait données, et ils ont toujours le droit d'émettre des obligations sur la garantie de ces terres bien que cette entreprise rapporte aujourd'hui un revenu suffisant pour faire face à toutes les dépenses d'une nature permanente, ce qu'elle n'a jamais cessé de faire depuis le premier jour de son exploitation. Cela est bien connu au Manitoba.

Tels sont les concessions et les privilèges que nous accordons aux entrepreneurs. C'est ainsi qu'ils deviennent millionnaires par l'abandon effectué de cette manière prodigue des terres du domaine public et de la propriété nationale.

Si c'était se rendre coupable de prodigalité que de leur donner dans ce cas-là six mille quatre cents acres par mille, n'est-ce pas se montrer dix fois plus prodigue que de leur accorder vingt-cinq mille acres de nos terrains aurifères pour

chaque mille de cette voie ferrée? Car vous devez vous rappeler qu'avec des terres aurifères, la valeur peut s'élever quelquefois à un chiffre énorme.

L'honorable M. MILLS: Mes honorables amis constateront que si ces lots s'étendent à un demi-mille de la rivière, la quantité de terre se trouvera diminuée à un douzième de ce qu'elle est. Quant aux gisements aurifères qui sont dans les terrains d'alluvion, la quantité donnée sera exactement la même.

L'honorable M. BOULTON: Ce sont là des faits qui devront être pesés. Je sais parfaitement bien que chacun de ces quatre millions d'acres ne sont pas tous d'une valeur égale au point de vue de la production de l'or, et qu'une très grande partie de cette concession ne vaudra probablement rien.

Je suis tout à fait disposé à reconnaître cela. Il en est ainsi de nos placers, nous savons que c'est dans les endroits où l'eau est profonde que l'or se dépose. Là où le courant est fort, il n'y a pas d'or, il ne s'y dépose pas, mais lorsqu'il arrive à un endroit où l'eau est profonde il s'en va au fond de la rivière. D'où il suit qu'en réalité ce métal s'amasse dans les trous.

Et s'il est ainsi concentré, vous pouvez être certains que Mackenzie et Mann trouveront moyen de s'emparer des endroits où l'or s'est accumulé, et que le Gouvernement n'aura probablement pas en partage l'une de ces localités-là.

Quoi qu'il en soit tout cela ne motive pas la décision que je prends.

Par la division de nos terres dans les Territoires du Nord-Ouest nous avons les sections à nombre pair. Ces sections à nombre pair étaient destinées à tous ceux qui viendraient s'y établir, et cela dans le but d'encourager les gens à se rendre là et à s'emparer du sol. Nous avons réservé les sections à nombre impair afin d'assurer le développement du pays et pour servir à l'avenir comme réserve pour le plus grand avantage de cette région.

Eh bien, nous avons donné avec une prodigalité extravagante quelque chose comme quarante millions d'acres de nos terres et nous nous sommes donc dépouillés d'autant de cette ressource.

Mais je désire faire observer qu'il n'est pas désirable pour nous de persévérer dans cette ligne de conduite, et je ne puis que répéter ce qui me fut enseigné pendant